



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210702-DELCM21-CP-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

Affichage : 02/07/2021

Ville de Bernay
Délibération : 13
Conseil du 30 juin 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2021 -

Délibération n° 64-2021

Rapporteur : Madame Françoise TURMEL

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Gérard LEMERCIER à Julien LEFEVRE, Sara FERAUD à Claudine HEUDE, Mickaël PEREIRA à Thierry JOSSÉ, Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Céline MENANT à Guillaume WIENER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER.

Absents : Valérie BRANLOT, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet :

CREATION D'UN TARIF POUR LES VISITES FLASH ORGANISEES PAR LE MUSEE-PATRIMOINE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Service des Publics du musée des Beaux-Arts de Bernay et du patrimoine propose des prestations culturelles payantes : visites, conférences, ateliers, à l'attention des publics locaux et touristiques.

Afin de compléter son offre culturelle et patrimoniale et de permettre une première approche et une découverte innovante des collections du musée, d'un lieu patrimonial ou d'une thématique culturelle ou patrimoine, le Service des Publics souhaite proposer un nouveau type de visite, appelé « visite-flash » d'une durée de 30 minutes.

Il est proposé d'établir un nouveau tarif « visite flash-30 minutes » pour les visites des collections du musée des Beaux-Arts, des expositions temporaires et du patrimoine (ville et/ou abbatiale), hors

détenteurs de la carte culture pour lesquels le tarif reste de 2,00 €, d'un montant de 3,00 € par personne (tarif A).

DÉLIBÉRATION :

VU l'avis favorable des membres de la commission « Culture, Patrimoine et sport » en date du 24 juin 2021.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE FIXER** le tarif pour les visites-flash à trois euros.
- **D'APPLIQUER** ce nouveau tarif à compter du 8 juillet 2021.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 01/07/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

